

Quoi de neuf pour les contrats FPG et FPG *Perspective*

Déplafonnement du fonds

À compter du 2 février 2026, le **FPG à revenu mensuel élevé Manuvie** est ouvert aux virements, passant de l'état « **plafonné** » à « **virements entrants seulement (VES)** », ce qui permet des virements dans le cadre des mêmes options de frais de souscription.

Le fonds demeure fermé aux nouveaux dépôts et aux dépôts supplémentaires, sauf ceux provenant des prélèvements automatiques existants (PAC).

Déplafonnement et changement d'objectif

À compter du 16 mai 2025, le fonds **FPG ciblé mondial toutes capitalisations Manuvie** a été déplafonné.

| Option de frais de souscription | État précédent | Nouvel état |
|---------------------------------|----------------|---|
| Frais d'entrée | Plafonné | Ouvert aux virements entrants seulement |
| Frais de sortie | Plafonné | Ouvert aux virements entrants seulement |

Le ou vers le 26 mai 2025, l'objectif du **FPG ciblé mondial toutes capitalisations Manuvie** sera également modifié :

Objectif actuel

Le Fonds vise à préserver le capital et à maximiser sa croissance à long terme en tirant profit de la diversification qu'offrent les marchés financiers mondiaux, en investissant principalement dans des titres de participation de sociétés oeuvrant sur les marchés mondiaux.

Nouvel objectif

Le Fonds a comme objectif de placement fondamental de procurer une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres mondiaux.

Vous trouverez tous les détails sur les fonds concernés dans l'outil [**Prix et rendement**](#).